

## CE QUE VOUS AVEZ A FAIRE

Certifiés (dont documentalistes), PLP, Professeurs d'EPS

- Candidatures et constitution de dossiers uniquement via le portail de service i-Prof à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/i-prof-l-assistant-carriere-12194> entre le 1er et le 21 février 2021, que vous soyez affecté dans le secondaire ou le supérieur.
- **Personnels hors académie** gérés par le bureau B2-4 de la **Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH)** du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Dossier à compléter et acte de candidature via le portail i-Prof, à partir du menu Vous êtes enseignant du second degré hors académie.

Faire parvenir au bureau B2-4 de la DGRH, au plus tard le 21 février, la **fiche d'avis**, dûment renseignée et visée par le supérieur hiérarchique, téléchargeable sur Siap à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-s-inscrire-pour-une-promotion-siap-11696> .

Cette fiche d'avis est également disponible auprès du bureau B2-4 de la DGRH.

- **Personnels affectés à Wallis-et-Futuna**

Dossier de candidature **sous format papier** à transmettre au vice-recteur avec la fiche revêtue de l'avis du chef d'établissement. Le vice-recteur de Wallis-et-Futuna formule un avis sur chacun des dossiers et les transmet au bureau B2-4.

**Pour de l'aide et des conseils, contactez [snalc.detom@gmail.com](mailto:snalc.detom@gmail.com)**

- Vérifiez que vous remplissez les conditions pour être candidat
- Complétez et enrichissez votre curriculum vitae en saisissant dans i-Prof (menu « Votre CV ») les différentes informations qui concernent ce dernier. Ces données alimenteront automatiquement le CV spécifique de candidature. En cas d'informations erronées, il vous appartient de les signaler à votre correspondant de gestion académique.
- Saisissez votre lettre de motivation ainsi que votre CV et **n'oubliez pas de les valider**.
- Consultez votre messagerie i-Prof pour vérifier que vous avez bien reçu un accusé de réception dès la validation de votre candidature
- Prévoir les conséquences sur votre carrière d'une éventuelle promotion dans le corps des agrégés, en vérifiant les conditions de reclassement qui s'appliquent à votre cas. Ne pas hésiter à contacter les élus du SNALC de votre académie.